



Le temps

Mois des extrêmes, ce mois de plein été s'est plu à exaspérer les différences. Après une demi-semaine de canicule crescendo, du 23 au 25 août, avec une ligne de crête maximale de 40 °, ce qui n'est pas commun dans nos altitudes modérées, le temps, selon le mot de Lamartine, a « suspendu son vol » ... Pas le moindre souffle d'air, le ciel voilé s'étant empli de mille réservoirs liquides prêts à se renverser sur nos sols ; dans l'expectative, une lourde attente semblant paralyser la moitié de notre atmosphère. Il fallait bien que la crise éclate : ce fut le cas, soudainement, sous la forme de violentes ondées, accompagnées d'envolées atmosphériques désordonnées, que le ruissellement de la terre inondée accompagnait à gros bouillons. Tout cela, sans le moindre éclair, ni le plus modeste éclat de tonnerre : avec le naturel et la simplicité d' « *une onde qui bout dans une urne trop pleine.* »

La pluie ne dura pas longtemps ; mais le vent tempétueux avait repris sa conquête. Au matin, la terre respirait d'un souffle renouvelé, mais le volume de pluie restait modeste, sans proportion, de toute manière, avec le déficit à combler. En raison même de sa violence, le vent ne laissait que malaisément discerner sa direction première. Il fallait bien quelques minutes d'observation pour conclure. Non, ce n'était pas notre fidèle nord-ouest, qui nous arrive baigné des courants productifs de l'Atlantique, mais bien le nord, féroce et sec, celui qui déracine le chêne de La Fontaine. Très peu productif et froid quand il a balayé les terres à blé de la Brie et celles de ce département qui est en forme de betterave dont il est grand producteur. Au demeurant, glacial quand il arrive chez nous : bref, celui que j'ai baptisé « l'express de Stockholm », aussi incongru en cette saison qu'une ambassadrice de France au pôle sud (incongrue en toute saison!).

Celle qui a rendu les armes, c'est « l'intelligence artificielle » du thermomètre placé sur la terrasse. Devant les excès des derniers jours, elle avait dû penser : « Non, ce n'est pas Dieu possible, des températures pareilles à 900 mètres d'altitude ! » Et elle avait éclaté ... pour, le lendemain, reprendre son service en affichant tranquillement 1,5° ! Finalement, elle n'était pas si loin de compte : car la température du dimanche matin ne s'élevait qu'à 11 ° ... après une baisse, d'un seul coup, de 28 ° en un jour ! Dans ces conditions, l'idée même de « normales de saison » est dépourvue du moindre sens ! Aujourd'hui lundi, la température du matin était de 10 °. Elle est en train de remonter à 15 °. « Normales de saison ? » ou désespoir du météorologue ?

In memoriam

Nous apprenons le décès, survenu à Naucelle le jeudi 31 août, d'André KUPCZYK, à l'âge de 82 ans. Il s'y était retiré, avec son épouse, depuis sa retraite professionnelle de conducteur d'engins de travaux publics. Son état de santé, déclinant depuis plusieurs mois, a assombri ses derniers jours. Il a été inhumé dans le caveau qu'il venait de faire construire pour sa famille dans le cimetière de Mélagues, le samedi 2 septembre.

À son épouse Thérèse, qui a fait ses débuts d'institutrice à l'école de Mélagues, à leur fils Laurent et aux familles dans la peine, nous adressons l'assurance de notre fidèle amitié et de notre solidarité.

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Quand la vésicule s'emball

Les problèmes de santé que j'ai vécus au printemps dernier avaient provoqué, par un de ces contre-coups dont la médecine a le secret, une inflammation de la vésicule biliaire, avec prolifération de ces cailloux aussi encombrants que douloureux. Au moment où cela s'est produit, j'étais réputé non opérable. Il fallait donc neutraliser ces envahisseurs, jusqu'au moment où je pourrais en être débarrassé.

Dans mon inexpérience, j'avais pensé me faire opérer en septembre. Mais la vésicule ne m'a pas laissé le choix de la date. L'opération est devenue urgente au moment même où je préparais notre rencontre habituelle de l'été, avec le conseil municipal. Tout était prêt, il fallait donc tenir la réunion. Elle a eu lieu le samedi 5 août. Même s'il me fallait quelque peu serrer les dents, j'ai été très heureux, comme le Conseil, d'échanger avec vous, dans une ambiance très sympathique qui nous a permis de resserrer les liens. Je n'étais pas au mieux de ma forme, mais vous avez contribué au maintien de cette tradition récente, qui mérite d'être poursuivie. Je vous en remercie tous !

J'ai été hospitalisé dès le lundi 7 août, à la clinique Pasteur de Pézenas. Je me suis refusé à donner aucune publicité à cet accroc de santé, au demeurant prévu, et dont je suis en train de sortir ... allégé d'un bon poids de ces cailloux parasites qui n'ont rien de précieux, et dont la disparition apporte un soulagement semblable à une renaissance !

La réunion du 5 août

Vous étiez, comme d'habitude, une quarantaine de personnes dans la cour de l'école. Après un hommage unanime à Pierre Roques et à Michel Arvieu, maire de Gissac, tous deux récemment décédés, nous avons abordé l'actualité.

D'abord, les premières appréciations sur les performances du relais de téléphonie mobile, construit en coopération par Orange, SFR, Free et Bouygues (ce dernier étant titulaire du secteur géographique). Il a été relevé des résultats positifs sur l'axe est-ouest de la commune (St-Pierre-des-Cats - Brioges), sur l'axe nord-sud (Mélagues - Col de Thalys), avec une desserte complète de la R.D. 52. Par contre, à St-Pierre-des-Cats, dès qu'on s'écarte du faisceau central, la réception devient plus problématique, y compris dans le village. La différence entre la 3G et la 4G n'est guère sensible - au bénéfice, peut-être, de la 3G dans les endroits moins bien situés. Le bruit avait couru que la 3G allait disparaître : il semble, au contraire, qu'elle ait encore de beaux jours devant elle.

Mais la déception, c'est l'absence totale de desserte du hameau de Labiras – malgré une réception de 4 barres au Pas de Marc (départ de la ligne électrique de Fanjaud). Il est vrai qu'on remarque, au Pas de Marc, en direction de Labiras, au cœur de la vallée de la Nuéjols, une dernière montagne située carrément en travers : ultime obstacle que l'émission ne parvient pas à surmonter.

Solutions évoquées : l'arrivée de la fibre, qui permettra la mise en place d'un système collectif. Ou le rachat à Bouygues de l'ancien relais installé sur le toit de la mairie de Mélagues, pour être utilisé comme relais-miroir, afin de surmonter le dernier obstacle de la vallée.

Tout cela demande étude et réflexion. À noter qu'un relais pourrait être alimenté par l'énergie solaire. Mais l'ensemble du processus reste long, compliqué et ... paperassier !

En conclusion, il a été décidé que le conseil relaie toutes ces observations à Bouygues Télécom. Affaire à suivre, le satellite pouvant représenter un ultime recours.



Mais le temps a manqué pour affiner toutes les observations déjà évoquées. En dernière analyse, il semble qu'au sortir de Labiras, suivant la route en direction de Brusque, un signal assez faible (2 barres) se manifeste. Convenablement repéré, ce signal serait une marque d'encouragement. En tout état de cause, nous serions reconnaissants à la population de Labiras de nous aider à situer, en sortie ou au-dessus du village, un point où le signal serait assez fort (minimum 3 barres) pour envisager l'installation d'un point relais. En fin de compte, nous n'en sommes qu'au tout début de la période de prospection. Si tout cela ne donne rien, restera le satellite. Le Conseil suit la question.

Après la téléphonie mobile et pour répondre à plusieurs demandes, il a été évoqué la question de la sécurité routière, dans la traversée de St-Pierre-des-Cats, Mélagues et Labiras. À ce titre, il est prévu, début octobre, et pendant une quinzaine de jours, des relevés de la vitesse qui pourront être suivis d'une signalisation spécifique et de balisages au sol. Autant de mesures « douces » qui devraient contribuer à calmer les ardeurs inconséquentes de certains conducteurs irresponsables. Mais le Conseil se refuse à agiter la menace des ralentisseurs et autres « coussins berlinois » : il faut savoir raison garder !

À noter : la route de St-Pierre-des-Cats est communale, les autres, départementales : ce qui crée nécessairement des nuances d'application.

En matière routière, le Conseil a aussi évoqué la prochaine rectification de virage sur le C.D. 52, à hauteur du Méjanel. Les importants travaux nécessaires, comprenant le recours au minage, entraîneront des fermetures temporaires de la route, au-dessus du Méjanel, en direction de Marcou. Date prévisionnelle de fermeture : à partir du Lundi 4 septembre. Réouverture le vendredi soir pour les week-ends. Attention : ces indications reflètent la prévision actuelle. S'en tenir à l'affichage du chantier au jour le jour. Sauf pour Marcou et le secteur de Rials, la circulation intra-communale ne sera pas affectée. Merci de votre tolérance pour ces travaux attendus depuis longtemps.

Souvenirs

Mon hospitalisation à Pézenas m'a donné l'occasion de revisiter l'itinéraire au-delà de Roujan, bien connu depuis ma jeunesse. Nous étions quelques-uns à nous fournir en vin à la chartreuse de Mougères, productrice d'un rouge fruité, peu élevé en degrés, et délicieux à boire. Et je déplorais en moi-même les conséquences à redouter de cette canicule intense, risquant d'élever le degré alcoolique de cet honnête vin de soif, fruit d'un savoir-faire monastique dûment partagé. Qu'en est-il aujourd'hui de ce vignoble, bien tenu et sans prétention ? Nature, laisse-le reposer dans sa fleur, et garde lui ce naturel, cette franchise qui ravissaient nos jeunes ans gourmands ! Que notre époque excessive en tout n'aille pas nous gêner le goût des plaisirs simples, dans lequel nous avons grandi !

Actualités en vrac

L'ancien relais de téléphonie mobile implanté sur le toit de la mairie vient d'être évacué par une grue. Propriété de Bouygues Télécom, c'est une société toulousaine de travaux publics qui s'est chargée de le restituer à son ancien exploitant. Voici les images de cette opération spectaculaire :



À Brioges s'est déroulée, comme chaque année, la journée consacrée aux poulets de production locale, avec un succès qui ne s'est pas démenti.



La Société de chasse de Mélagues organise, le samedi 9 septembre, le traditionnel repas des chasseurs, qui aura lieu à Mélagues. Les inscriptions sont closes depuis le 2 septembre. Photos et commentaires dans le prochain numéro.

--*-*-*-*-*-*-*-*-*-*

Devoirs de vacances

Je vous invite, chers lecteurs, à parcourir avec beaucoup d'attention les pages qui vont suivre. Car il s'agit des fondements mêmes de notre république : la source de l'organisation de notre État. Il n'est pas superflu de se remémorer sur quels piliers nos institutions sont bâties, et sur les fragilités de pratiques abusives qui risquent de les mettre en péril. Ce texte est à l'attention des conseillers municipaux de Mélagues, mais chacun peut en faire son profit.

La république française repose sur trois collectivités locales, et trois seulement : La commune, le département, la région. Voilà quel est le socle. Toutes les autres formes d'organisations collectives relèvent de la nature associative. Pour vous donner une image claire, il n'y a aucune différence de nature, par exemple, entre un parc naturel régional et une association de chasse bien gérée. Dans les deux cas il s'agit de la liberté de s'associer pour réaliser un objectif commun. Par contre, il existe une différence de nature entre une commune et une association. La commune est fondamentale, l'association est accessoire. La commune tire sa source de la constitution républicaine, l'association naît de la liberté de se grouper autour d'un objectif et de moyens partagés.

Les parcs naturels régionaux se sont constitués en associations d'inspiration « écologique » - avec toute l'ambiguïté que peut comporter cette appellation, et très vite ont eu tendance à édicter un certain nombre de mesures protectionnistes, destinées à « emmailloter » le territoire dans un réseau d'injonctions et d'interdictions qu'elles ont eu, en toute illégalité, l'intention d'assimiler à des lois.

Tout cela s'accompagne de l'institution de services payants et de taxes, qui permettent aux parcs de la financer, au moyen de redevances dont les tarifs augmentent régulièrement. Sans préjudice de l'inflation non maîtrisée d'une bureaucratie interne, qui multiplie sans guère de mesure les dépenses salariales et les créations d'emplois à l'utilité discutable.

Il s'ensuit qu'insensiblement, les parcs deviennent des lieux de pouvoir, lesquels, au fur et à mesure que les communes leur transfèrent étourdiment leurs prérogatives, se transforment en organes de décision à compétences auto-élargies. D'autant plus que les cadres des parcs sont généralement des activistes, qui entrent, au fil des élections, dans les conseils municipaux des communes, et en viennent à occuper les postes de responsabilité. Bien entendu, l'État voit d'un très bon œil cette politique d'entrisme, laquelle aboutit, de fait, à conférer aux responsables des parcs une pseudo-légitimité de leur gouvernance, par la confusion qui se crée avec une pratique associative se donnant indûment les prérogatives de la loi.

Cela dit, on juge l'arbre à ses fruits. Un parc peut acquérir une légitimité de fait sur un territoire, s'il arrive à promouvoir une dynamique de progrès. Il peut, à l'inverse, rester un ornement superfétatoire, si ses initiatives relèvent des effets de mode ou de la gesticulation médiatique.

Dans les premières années du Parc des Grands Causses, Arnaud Viala, principal élu du Levézou, s'était bien gardé d'adhérer aux prémices du Parc. Méfiant, il avait fait en sorte que toutes les communes qui étaient sous son influence restent libres d'engagements. Pour ma part, j'étais vice-président du Parc, alors présidé par René Quatrefages. Et nous avons pris soin d'engager, avec le président de la chambre de commerce et d'industrie, des actions fondatrices qui serviraient le territoire dans son ensemble. Je sais donc de quoi je parle !

De leur côté, avec les communautés de communes, nous avons, en quelque sorte, la version « intégrée » des syndicats de communes, à vocation unique (SIVU) ou multiple (SIVOM), qui s'étaient constitués pour mutualiser des services qu'une commune seule ne pouvait pas rendre. Exemples : adductions d'eau, ordures ménagères, électrification rurale, voirie ... Le service, en général, était bien rendu, les tâches partagées, les coûts minimisés, les savoir-faire acquis ... Mais il n'était pas question de priver aucune commune de parcelles de son indépendance. Avec un avantage indubitable : responsabiliser chaque membre d'un conseil municipal, en le faisant participer à la décision, pour les tâches concernant sa commune. Au demeurant, l'autorité de chaque commune s'exerçait en pleine légalité, en sa qualité de collectivité territoriale.

Avec les communautés de communes actuelles rien de semblable. Un fonctionnement intégré qui se veut polyvalent. Mais une dilution extrême de la responsabilité, éclatée en autant de parcelles que de représentants des communes. Et surtout, comme il n'est pas possible, par exemple, d'avoir trente décideurs pour une seule décision, c'est ce que j'appellerai « la décision intrinsèque », assumée par un seul au nom de tous, en vertu de la spécialisation. D'où les rôles des présidents de commissions, lesquels décident à un pour tous dans le cadre d'un partage préalable des pouvoirs et des incompétences, dans l'illégalité de fait, puisque les com'com' ne sont pas des collectivités territoriales mais des associations.

Superbe caricature d'un fonctionnement pseudo-démocratique, où chacun use de parcelles d'un pouvoir de décision qui ne lui appartient pas. Je ne veux pas trop charger la barque : mais à tout cela s'ajoute une répartition inégalitaire de la représentativité, aggravée par la « prime » accordée aux communes plus importantes. Les petites collectivités, avec leur délégué unique, constituant la « piétaille » à côté de plus gros bataillons ! Avec, en corollaire, l'inflation rapide d'une administration pléthorique, tellement spécialisée qu'elle ne sait plus en quoi consiste sa tâche ... et que les courriers ne sont plus traités, faute d'être parvenus au « bon » destinataire ! À l'inverse, on peut observer aussi le gonflement du rôle des secrétaires, qui en viennent à décider de tout, à la place des élus, lorsque ceux-ci s'avèrent défaillants. Situation qui, non plus, n'a rien de satisfaisant.

La situation que je décris de façon générale, je vais l'illustrer en entrant dans le concret : à savoir, le fonctionnement du Parc des Grands Causses, et de notre com'com', avec les interférences qui, peu à peu, se sont créées entre les deux structures, allant jusqu'à inféoder partiellement l'action et les choix de notre com'com' aux lignes directives du Parc.

Le Parc des Grands Causses : influences et gouvernance

Car, en fait, qui gouverne le parc, dont la population peut être distinguée en une partie autochtone, essentiellement paysanne, consacrant un travail acharné à mettre en valeur un territoire difficile, et une partie d'origine exogène, attirée par les scintillements médiatiques s'étant déployés autour de la « mythologie du Larzac », et qui exploite cette veine à des fins économiques spécifiques ? De l'économie, la tentation est forte de déborder sur le politique. C'est cette population nouvelle, les « bobos », qui gouvernent le parc, aidés par le laxisme complice de quelques élus politiques locaux. D'où, au nom de l'écologie entendue en termes « parisianistes », beaucoup de gesticulations autour d'une limitation drastique des projets éoliens, autour du lâcher à grand spectacle de quelques prédateurs ailés en voie de disparition, tels les vautours, de la transformation en voirie cyclable de lignes ferroviaires déclassées, et autres calembredaines destinées à dynamiser une micro-économie du divertissement urbain élitiste. Jusqu'ici nous ont été épargnées les start-up, grosses consommatrices de subventions, à retour sur investissement aléatoire.

Je suis pourtant loin d'être un opposant systématique à toute idée venant du parc. Deux étés de suite avant le Covid, j'ai reçu, dans ma mairie, deux stagiaires venus procéder au repérage géographique des sources, répertoriées ou non. Dans les deux cas, je les ai accompagnés sur le terrain, toute la journée. Ils s'étaient engagés à m'envoyer une copie du résultat de leurs recherches. Dans l'un et l'autre cas, je n'ai rien reçu. Voilà pourtant une initiative qui avait du sens et peut-être les prémices de la meilleure connaissance d'une ressource précieuse, dans notre zone menacée d'aridité. Eh bien, rien ! Aucun suivi ! Ainsi procède trop souvent le parc, selon l'idée ... mais courte est l'idée !

Par contre, le Parc ne manque pas de s'évertuer à nous lier par toutes les ficelles destinées à entraver nos libertés de décision. Le meilleur exemple est celui de l'urbanisme : le piège des pièges pour les ruraux que nous sommes, avec le modeste besoin de gestion de nos 7 000 habitants, organisée par un bureau d'études incompetent, expert à émietter le territoire, mais qu'il a fallu quasiment kidnapper, pour qu'il consente à venir constater la réalité urbanistique de nos communes. Aussi, je n'ai pas manqué d'applaudir en octobre 2022, à Pont de Salars, au congrès de l'ANEM, la déclaration courageuse du président du parc naturel du Morvan (comparable au nôtre, au nord-est du Massif Central), disant haut et fort : « Moi, le R.N.U. (règlement national d'urbanisme) me suffit ! » Bravo, monsieur le président ! Un tel langage de vérité est tonique. Car nous non plus, nous n'avons nul besoin de lier notre urbanisme villageois quotidien par toutes les ficelles du PLUI et de ses clones ! Ah ! Cette mentalité des élus d'aujourd'hui, qui semblent trembler devant les responsabilités ! Si c'est votre cas, restez à la maison !

Je m'en voudrais de ne pas dire un mot de la dernière en date des trouvailles de notre gouvernement, en mal de séduction agricole : la loi ZAN (non, ce n'est pas un cachou), « Zéro artificialisation nette ». Le principe de cette loi, c'est de compenser, en conservant ou en échangeant, à disposition de l'agriculture, toute superficie dévolue à d'autres activités. On voit les perspectives ouvertes aux marchandages. Nous en reparlerons lorsque, en fin d'année, sera publiée (si elle l'est) la totalisation des milliers d'hectares perdus pour l'agriculture, car consacrés à du bâti industriel et commercial (entrepôts, hangars, autoroutes, aéroports, zones industrielles) ou à de l'habitat. Car malgré qu'on en aie, il faudra bien loger la population de nos villes et villages. Et je me prends à sourire en évoquant, dans le projet initial de PLUI, les prévisions du susdit bureau d'études, en matière d'habitat à créer ... avec les besoins théoriques dix fois surestimés !

La Com'Com' : état des lieux

À l'examen du quotidien de notre com'com', l'impression dominante est celle d'un fonctionnement disharmonieux, entravé par une pléthore de tâches parcellaires, relevant d'une administration opaque et complexe, bien loin d'être pour autant synonyme d'efficacité.

Pour mieux préciser les problèmes, plongeons-nous dans les décisions mensuelles du conseil communautaire, et groupons-les dans les rubriques ci-après, selon qu'il s'agit :

- 1 - de décisions administratives,
- 2 - de prévisions de travaux, classés selon la nature et le montant,
- 3 - de communes bénéficiaires.

Ces critères de classement peuvent être utilisés par toute personne ayant accès à l'ordre du jour. Il en résultera des ordres de grandeur, une appréciation des urgences, et des engagements budgétaires. Des enseignements peuvent en être extrapolés, qui révéleront, en toute probabilité, des inégalités de traitement par commune, et par conséquent, des avantages attribués aux communes les plus influentes.

Avec leur unique délégué, les petites communes ne pèsent pas lourd, par rapport aux anciens chefs-lieux de cantons, lesquels peuvent, de plus, tirer parti d'un système d'alliances conçu autour d'un conglomérat de communes minoritaires, venant ainsi abonder les manques du système. On pourrait quasiment parler d'une méthode de 49.3 à la carte fonctionnant autour d'alliances réversibles.

Tout cela fait partie de la fragilisation du système démocratique, inhérent aux inégalités démographiques et aux pratiques quotidiennes. Mais notre com'com' doit compter avec ses propres faiblesses génétiques, résultant :

1 - de sa constitution initiale aux forceps, car elle a été décidée par l'arbitraire préfectoral, et en dépit de l'adage « il ne faut jamais se marier sans amour », c'est le préfet qui a décidé du mariage. Dès lors, où se trouve l'amour ?

2 - des ressemblances et différences entre les communes initiales, qui ont mis 5 ans à tenter d'unifier leurs modes de fonctionnement,

3 - l'absence quasi totale de projets unificateurs, qui ont surgi postérieurement, de façon semi artificielle, au gré du caprice de représentants communautaires ayant su devenir influents du fait de l'indifférence majoritaire,

4 - de la passivité du plus grand nombre de communes, qui ont accepté « par horreur du vide » des projets qui n'étaient pas les leurs.

Tout cela représente déjà un lourd passif, que la rivalité Belmont-Camarès ne contribue pas à alléger. En outre, la fragilité de l'ancien canton de St Sernin (14 communes dont 7 seulement ont rejoint la com'com', les 7 autres s'étant éparpillées vers des horizons divers) amoindrit son influence, et le place, en quelque sorte, en remorque des deux autres.

D'où le caractère hésitant avec lequel les projets collectifs sont soutenus et la pratique devenue habituelle de réaliser les projets en 3 exemplaires : 3 maisons médicales, 3 zones artisanales, 3 offices de tourisme ... comme si chaque ex-canton se défiait des deux autres. Comment, dans ces conditions, coopérer efficacement à des projets fédérateurs ?

Mais tout cela ne clôt pas la liste des ambiguïtés. Car la com'com' (bien que cela n'ait rien d'automatique - peut-être faute de réflexion autonome -) a choisi de se mettre à la remorque de la gouvernance « bo-bo » du Parc naturel. Notamment en matière d'énergies renouvelables, en adoptant une position dirimante de limitation malthusienne de la production: une idée éminemment stupide selon laquelle l'autosuffisance locale doit être un frein à la production, au lieu de l'élargir à de plus vastes espaces, du moment que la ressource est présente. Mais il faut bien concéder aux « bobos » la sacro-sainte « préservation des paysages » !

Comme aucun autre projet d'envergure n'émerge de cet océan de platitude, la com'com' vivote à petit bruit. Il n'y a guère de débats en son sein. L'absentéisme gagne. Les votes résultent de l'habitude, bien plus que d'une conviction. Et comme aucune interrogation ni objection ne surgit, c'est l'administration, dans sa platitude routinière, qui manœuvre les élus des communes, seuls légitimes détenteurs du pouvoir de décision. La com'com' en elle-même n'est plus qu'un squelette mécanique, antichambre d'un musée Grévin de la démocratie.

Propositions

Les conseillers municipaux de Mélagues souhaitent réexaminer la réponse à donner au projet de renouvellement de la charte du parc. Je vais donc programmer une nouvelle réunion d'ici le 10 septembre, qui leur permettra de prendre leur décision.

En ce qui me concerne, en tant que maire sortant en quasi fin de mandat, il me reste à les inviter à décider par eux-mêmes des rapports qu'ils veulent entretenir avec le Parc, dont ils devront aussi renouveler ou confirmer la gouvernance d'ici quelques semaines.

J'attire cependant leur attention sur l'inconvenance scandaleuse dont la question leur a été formulée, excluant la possibilité de répondre par la négative. Je croyais que nous étions sortis de « l'unanimité démocratique » à la façon des républiques populaires, ou à la manière de l'autocratie poutinienne telle qu'elle se pratique à Moscou. Où est la démocratie, dans ce choix si fortement prédéterminé ? Sommes-nous encore dans un contexte de liberté, ou déjà -du fait du réchauffement climatique- dans une république bananière ? (sans les bananes, malheureusement ...)

Lors de ce deuxième débat concernant le projet de charte, et même si vous avez compris mon sentiment sur tout ce mic-mac, j'éviterai de prendre position. Il vous appartiendra de décider vous-mêmes des rapports que vous entendez entretenir avec le Parc. Quant à la com'com', ce sera aussi à vous de déterminer dans quel sens vous souhaitez la faire évoluer – ou pas.

Pour ma part, à ce stade de l'analyse, voici les propositions que je vous soumets, sans trop d'illusions pour la com'com', prendre le temps de réexaminer son fonctionnement. Il n'est peut-être pas trop tard pour éviter qu'elle ne sombre définitivement dans les automatismes routiniers de l'absentéisme et de l'indifférence ; pour le Parc, en faire le vecteur actif d'une reconquête de cette richesse naturelle qu'est l'eau, actuellement confisquée par les groupes distributeurs qui ont accaparé la ressource, alors qu'elle devrait redevenir un bien universel. Voilà ce qui serait un combat digne de l'ambition d'un parc naturel, qui se proposerait en outre de mieux la partager – un besoin, sans doute plus immédiat à se manifester qu'il ne semble sur un « territoire » - le nôtre – qui justifierait ainsi son appellation universaliste.

Un autre objectif aussi urgent, pour la com'com' : cesser de construire à la chaîne, comme autant de « legos », des maisons médicales en triple exemplaire qui demain risquent d'être toutes vides, car, vu l'âge des médecins actuels dans les 3 cantons, la relève est loin d'être assurée auprès de nos populations vieillissantes. Le choix résolu de tels objectifs me permettrait peut-être un jour de pardonner la honteuse trahison vis-à-vis de l'EHPAD de Brusque, abandonné en rase campagne comme un vaisseau dans la tempête, tout en proclamant qu'existeraient les moyens de le sauver, et l'abandon sans retour, au nom de je ne sais quel « territoire » (ah ! l'ambiguïté redoutable de cette appellation passe-partout !), des villages d'équilibre de taille moyenne, facteurs de vie économique et sociale, sans le moindre effort pour préserver leurs derniers atouts (exemples : Brusque, Fayet, Cénomes, etc...)

Plus je vieillis , plus j'ai la conviction que seule la vérité a sa place en politique. La vérité, c'est la conformité entre ce qu'on pense, ce qu'on dit et ce qu'on fait. Toute ma vie, je me suis efforcé de rester fidèle à ce principe. Ce n'est pas maintenant que je vais y déroger.

Je vous ai communiqué en toute clarté les raisons multiples de mes réserves vis-à-vis des actuelles politiques parallèles aventureuses. Vous qui assumez les responsabilités du Conseil municipal, je vous transmets le flambeau. À vous de dire ce que vous entendez faire pour que demain soit plus engageant qu'aujourd'hui ! Et plus vrai !

--*-*-*-*-*-*-*-*

Réponse à l'énigme du mois dernier

Capitale historique de l'Iran (autrefois LA PERSE)

est [Persépolis](#)

Et le chat, lui, quelquefois [perd ses poils](#) !